

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Enseignement supérieur: les 4 lauréats gabonais du Cames adoubés

LE rituel y afférant a eu lieu hier vendredi à l'École normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET).

CM

Libreville/Gabon

De nouveaux membres intègrent les rangs de professeurs agrégés des universités dans les sciences économiques et de gestion au Gabon. Il s'agit des enseignants-chercheurs Natacha Murielle M'bouna, Ruphin Ndjambou, Ondo Assoumou et Giscard Assoumou Ella, tous lauréats du 19^e Concours d'agrégation des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion organisé en novembre 2019 par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames) à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Au cours de la cérémonie d'adoubement présidé hier par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et du Transfert des technologies, Jean de Dieu Moukagni Iwanguou, les nouveaux professeurs agrégés étaient revêtus de l'attribut d'agrégation, la toge indiquant qu'ils viennent de franchir l'étape de lauréats pour servir désormais comme agrégés dans les univer-

sités et les grandes écoles. " Ces lauréats que nous célébrons ce jour constituent un trésor et une fierté à la fois pour le Cired mais aussi pour l'université gabonaise dans son ensemble. Ils honorent ainsi trois établissements majeurs de notre système d'enseignement supérieur, à savoir l'Université Omar-Bongo (UOB), l'Institut national des sciences de gestion (INGSG) et l'Institut sous-régional multisectoriel de technologie appliquée, de planification et d'évaluation de projets (ISTA) ", a déclaré Marc-Louis Ropivia, recteur de l'Université Omar-Bongo (UOB).



Photo: CM

Les nouveaux professeurs agrégés des Universités vêtus de leur toge.

Lutte contre la lèpre : une journée pour ne pas oublier

Serge A. MOUSSADJI
Libreville/Gabon

Le Gabon, à l'instar de la communauté internationale, célèbre ce dimanche 26 janvier, la Journée mondiale de lutte contre la lèpre. Dans le cadre de la célébration de cet événement, le ministère de la Santé et le Programme national de lutte contre les maladies in-

fectieuses, dirigé par le Dr Annick Mondjo vont, entre autres, organiser du 27 janvier au 2 février prochain, des consultations. Puis procéder, du 3 au 9 février, à la collecte des données. Cette commémoration vise à rappeler que la maladie est certes devenue rare, mais qu'elle n'a pas été éliminée. Et que sa transmission n'a pas été interrompue. Si on dénombre 200 000 nouveaux

cas dans le monde par an, au Gabon ce sont, par exemple, 12 nouveaux cas de lèpre qui ont été notifiés en 2018. Parmi ceux-ci, six personnes, dépistées tardivement, présentaient déjà des invalidités. Ce qui est une situation extrême, car, il est vraiment possible de guérir de la lèpre sans aucun handicap, a rappelé jeudi le Dr Annick Mondjo.

En 1954, Raoul Follereau crée la Journée mondiale de lutte contre la lèpre, "pour que les malades de la lèpre soient soignés comme tous les autres malades, et pour guérir les bien portants de la peur qu'ils ont de cette maladie et de ceux qui en sont atteints". Depuis, chaque dernier dimanche de janvier est un jour dédié aux personnes affectées par la lèpre.

Maux et débat Quelle cacophonie !

Le gouvernement s'est-il réjoui trop tôt, mercredi, après la signature du protocole d'accord par les responsables des "deux centrales syndicales les plus représentatives du pays", la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga) et la Confédération gabonaise des syndicats libres (GSL) ? Tout porte à le croire, au regard de la suite des événements dans ce conflit né du projet de révision du Code du travail, devenu un caillou dans la chaussure de ce pan de l'Exécutif. En effet, l'encre du paraphe de l'accord suspendant le préavis de grève générale de 4 jours (du 23 au 27 janvier) n'avait pas encore séché qu'un groupe de seize syndicats déclaraient ne pas se reconnaître dans cette décision. Y compris l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep) et le Syndicat national des travailleurs du secteur de l'eau et de l'électricité (Syntee +), qui se sont désolidarisés une fois sortis de la séance de

travail avec le ministre du Travail à la Fonction publique. Que s'est-il donc passé entre ce ministère, où se sont déroulées les discussions, le paraphe du document et la déclaration suspendant le préavis de grève devant tous les participants, et la Primature, pour en arriver à la cacophonie actuelle ? Les "deux centrales syndicales les plus représentatives" ont-elles reçu une prime à la signature au détriment des autres ? Le déclenchement de la grève d'avertissement jeudi dans des entreprises dont la très sensible Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) sème une certaine confusion parmi des travailleurs, qui s'interrogent d'ailleurs, et à juste titre, sur les dissensions de leurs représentants, alors qu'ils doivent tous parler d'une même voix face au gouvernement, puisque défendant la même cause : un "Code du travail qui prenne en compte les amendements

proposés par les travailleurs". Aussi, au lieu de s'étriper ou de chercher à tirer la couverture à soi, les syndicats des travailleurs devraient-ils plutôt s'engouffrer dans la brèche ouverte par leur partenaire qui, reconnaissant sans nul doute son erreur de départ, s'est dit "ouvert à toutes les bonnes volontés", et concède à l'organisation d'une plénière tripartite en février "avec les représentants des confédérations syndicales signataires du préavis de grève du 16 janvier 2020". Une proposition proche de la position des frondeurs, qui affirmaient, dans leur déclaration, que "(...) nous sommes toujours en attente d'une invitation officielle du gouvernement pour l'ouverture des discussions."

Par NIE-MUKENI